



Problème remboursement accident de la route non responsable

Par **BENKAHLA**, le **17/12/2010** à **21:59**

Bonjour, j'ai été victime d'un accident non responsable le 24/09 par un conducteur alcoolisé à 2 grammes/96. Mon véhicule a été déclaré épave et on m'a donné une VRADE de 4000€. Après recherche sur internet, le même véhicule (année, type...) se vend plus cher. J'ai écrit une lettre de contestation avec les offres mais l'expert m'a renvoyé d'autres offres (pas même année, type...) et on a été forcé d'accepter cette VRADE car on arrivait à expiration du mois légale pour se faire rembourser. Peut-on réévaluer la VRADE du fait que l'on ne trouve aucun véhicule se rapprochant de celui qu'on avait à ce prix là ? Dans un 2ème temps, des produits à l'intérieur ont été éjectés pendant l'accident et tout le contenu s'est déversé. L'assurance ne veut pas me rembourser (malgré présentation des factures) prétextant que les pots étaient fermés et que donc les couvercles n'ont pas pu se dévisser. Mais après une dizaine de tonnes, tous mes pots étaient ouverts et le contenu déversé sur la route... Le dialogue est rompu et l'assurance de mauvaise foi, ne veut rien entendre. Que puis-je faire pour me faire rembourser (valeur des pots, environ 400€) ?

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **14:38**

Bonjour, Vous n'auriez pas dû accepter la proposition de votre expert. Il est bien précisé que vous avez un délai d'un mois pour contester l'offre initiale, ce que vous avez fait. Mais vous auriez pu continuer votre contestation. Le point principal étant que votre contestation a été faite dans le délai d'un mois. Comment êtes-vous assuré ? En tous risques ou non ? Bagages et accessoires sont-ils prévus au contrat ? Quelle est la valeur retenue par l'expert ? Je pourrai ensuite compléter ma réponse

Par **BENKAHLA**, le **19/12/2010** à **16:32**

Bonjour,
D'abord merci pour la réponse :)
J'aurais bien voulu continuer à contester mais par téléphone, on m'a dit que le mois étant presque écoulé, j'aurais dû me débrouiller seul pour revendre la voiture...
Je suis assuré en tout risque avec une couverture à hauteur de 750€ de prise en charge par l'assurance d'objets se trouvant à l'intérieur de la voiture. Il est donc clair que l'assurance est de mauvaise foi pour moi, mais aucun dialogue possible...

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **20:29**

Si vous avez donné votre accord, l'assureur vous fait signer un certificat de cession et procède au règlement, sans franchise selon la convention IDA, puisque vous n'êtes pas responsable.
Cette même convention précise que votre assureur vous doit
- frais de carte grise
- l'immobilisation (10€ par jour) ou une location de voiture
- les frais consécutifs aux bris lors de l'accident pour les objets transportés.